



DECISION N° 2023/31

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie La belle histoire – spectacle « Dépiste ! Prouve que tu existes ! ».

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'offre présentée par la compagnie La belle histoire pour le spectacle « Dépiste ! Prouve que tu existes » du vendredi 29 septembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie La belle histoire dont le siège est situé 36 rue Louis Faure 59000 LILLE, représenté par Madame Brigitte NELKEN pour un montant de 1500€. Ce spectacle intitulé « Dépiste ! Prouve que tu existes » sera joué le vendredi 29 septembre 2023.

La somme sera réglée par mandat administratif, après service rendu, sur présentation d'une facture en double exemplaire.

ARTICLE 2 :

De prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur de la Trésorerie de CALAIS sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 01 août 2023

Olivier MAJEWICZ

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Maire d'OYE-PLAGE